



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 166/2025

A L'ETS OFFICE PRODUCT SUPPLIER « OPS »

Après avoir reçu la Demande de Cotation n° 03-F/DG FONAREV/CGPMP/PF/04-2025, conclu avec le FONAREV, pour un montant total hors taxe de dollars américainsrente mille cent quinze, cinquante-huit centimes (USD 30 115,58) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent dix, quatre-vingt-un centimes (USD 210,81), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Secrétaire de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général